

Vous êtes au volant

- ✓ **Respecter le Code de la route** qui interdit de tenir en main un téléphone mobile quand on conduit une voiture ou un deux-roues et oblige à rester maître de son véhicule.
- ✓ **Ne pas décrocher en cas d'appel : laisser la messagerie répondre.**
- ✓ **Passer les appels à l'arrêt et dans un endroit sûr.**
- ✓ **Ne pas utiliser les fonctions SMS, MMS, e-mail et multimédia.**

Notez votre numéro IMEI sur la carte d'identité de votre mobile ci-dessous et pensez bien à le conserver en lieu sûr.

La carte d'identité de mon mobile

N° IMEI



AFOM
ASSOCIATION FRANÇAISE DES OPÉRATEURS MOBILES

Savoir vivre mobile

Le mobile fait partie de notre vie de tous les jours, on l'utilise de plus en plus naturellement, presque sans y penser... Mais, pensons-nous toujours à notre entourage lorsque nous téléphonons en public ? Avons-nous le bon réflexe en cas de vol de notre mobile ? Savons-nous accompagner nos enfants dans son utilisation ?... Et si nous partagions ensemble "le savoir vivre mobile" !

Le mobile au quotidien

Penser aux autres :

- Se mettre en mode vibreur ou silencieux dans les lieux où l'utilisation d'un mobile peut être dérangeante pour les autres.
- Ne pas photographier ni filmer quelqu'un dans une situation où l'on n'aimerait pas, soi-même, être photographié ou filmé.

Respecter les interdictions de téléphoner, de photographier et de filmer dans les lieux publics.

Eviter de tenter les voleurs en tenant son mobile en main sans l'utiliser ou en le laissant en évidence dans les lieux publics, dans les poches et les sacs.

Appliquer les recommandations des experts sanitaires.

L'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) et les experts sanitaires consultés par les pouvoirs publics indiquent qu'aucun danger n'a été constaté pour les utilisateurs de téléphone mobile, tout en demandant la poursuite des recherches scientifiques.

Dans l'attente des résultats des études en cours, ils donnent des conseils permettant à chacun de réduire son exposition aux ondes radio :

- Utiliser une oreillette (ou kit piéton).
- Préférer les zones où la réception est de bonne qualité pour passer ses appels. La qualité de la réception est indiquée par le nombre de barrettes sur l'écran du téléphone. Plus il y a de barrettes, plus le téléphone émet à faible puissance.

Vous changez de mobile

Recycler son ancien mobile.

Le rapporter (avec batterie et chargeur) dans un magasin de l'un des opérateurs membres de l'AFOM qui se chargera de le recycler.

Choisir un nouveau téléphone en se renseignant sur son Débit d'Absorption Spécifique (DAS).

Chaque modèle de téléphone mobile est caractérisé par son DAS qui mesure le niveau maximal d'ondes radio auquel l'utilisateur du téléphone peut s'exposer. Conformément au décret du 8 octobre 2003, tous les téléphones mobiles commercialisés en France ont un DAS inférieur à 2 W/kg, seuil recommandé par l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS). Vous avez la possibilité de choisir un téléphone à faible DAS.

Noter et conserver le numéro IMEI de son nouveau téléphone.

Le numéro IMEI est nécessaire pour faire bloquer un mobile en cas de vol. Ce numéro d'identité apparaît sur l'écran des mobiles quand on compose *#06# et est inscrit sous la batterie et sur le coffret d'emballage.

Votre enfant a un téléphone mobile ?

Discuter avec lui des sites, des jeux et des services multimédias qu'il consulte, utilise, télécharge ou reçoit sur son téléphone mobile.

Lui demander de respecter les interdictions de téléphoner, de photographier ou de filmer.

Lui demander de toujours éteindre son téléphone mobile pendant les cours.

L'inciter à appliquer les recommandations des experts sanitaires permettant de réduire son exposition aux ondes radio.

Décider si l'on active ou non le contrôle parental sur le téléphone mobile de son enfant.

Le contrôle parental est gratuit sur les téléphones mobiles. Il peut être activé dès l'achat en magasin ou par un appel au service client de son opérateur. Selon l'âge de l'enfant, il bloque l'accès aux sites de charme et aux services de rencontres sur le portail de votre opérateur et sur le kiosque Gallery, et également l'accès à tous les sites et services Internet qui ne font pas partie du portail opérateur et du kiosque Gallery.



COMMANDEZ GRATUITEMENT LE GUIDE AFOM « Votre enfant et le téléphone mobile » sur www.afom.fr

Ce guide apporte des informations et de nombreux autres conseils sur tous les sujets relatifs à votre enfant et au téléphone mobile. Il est édité par l'AFOM en partenariat avec l'Union Nationale des Associations Familiales (UNAF) et le Dr Claude Allard, psychiatre et psychanalyste.

Mobile volé ?

Appeler immédiatement le service client de son opérateur pour faire bloquer la ligne téléphonique.

Porter plainte dans un commissariat ou une gendarmerie en se munissant du numéro IMEI du mobile volé.

Envoyer par courrier une copie du récépissé ou du procès-verbal de la plainte au service client de son opérateur.

L'envoi de ce courrier permettra de bloquer le téléphone volé, même si le voleur change de carte SIM ou d'opérateur. Il rendra complètement inutilisable le téléphone volé sur le territoire français.



Vous recevez des spams ?

Se méfier des SMS et MMS dont on ne connaît pas l'expéditeur. Ce sont souvent des spams.

Répondre « stop » par SMS pour ne plus recevoir de message de l'émetteur qui a envoyé un spam.

Si l'on reçoit un nouveau SMS, ou MMS, d'un émetteur à qui on a déjà répondu « stop », il faut conserver ce message et contacter le service client de son opérateur.



On vous envoie des SMS, MMS, photos, vidéos malveillants ?

Ne jamais répondre à un SMS, ou MMS, malveillant.

Contacter la police ou la gendarmerie après avoir sauvegardé le SMS, ou le MMS, malveillant.